



## Conseil Municipal du 12/03/2026

**Présents :** Mmes M. Quignard - V. Bejottes - M. Desdoits - M. Jouvençon  
MM B. Cadiot - J. Clairon - M. Lemonnier – J. Sabourin - P. Vandezande  
– G. Vigier

**Pouvoirs :** Mme M. Chami à Mme M. Desdoits  
M B. Bénitah à Mme M. Quignard

Absent excusé : M L. Hugault

Secrétaire de séance : M. G. Vigier

Début de séance : 19h 10

### TABLE DES MATIERES

1	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2	Nomination d'un secrétaire de séance .....	2
3	Validation du procès-verbal du précédent conseil.....	2
4	Vote du compte financier unique provisoire 2025.....	2
5	Affectation des résultats 2025.....	3
6	Fixation des taux de taxe 2026 .....	4
7	Vote du budget primitif 2026.....	4
8	Attribution des subventions aux associations 2025.....	6
9	Informations du maire.....	7



# Conseil Municipal du 12/03/2026

## 1 Rappel de l'ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance.
- Validation du procès-verbal du précédent conseil.
- Vote du compte financier unique 2025 (CFU)
- Affectations des résultats 2025
- Fixation des taxes 2026
- Vote du budget primitif 2025
- Attribution des subventions aux associations 2026
- Informations du maire, si besoin.
- Questions diverses.

## 2 Nomination d'un secrétaire de séance

Gilles Vigier est nommé secrétaire de séance.

## 3 Validation du procès-verbal du précédent conseil.

Adoption du PV du CM du 29 janvier 2026

- Pour (présents lors du CM du 29/01) : 8
- Ne participent pas aux votes (absents ou représentés lors du Conseil Municipal du 06/11) : 4

## 4 Vote du compte financier unique provisoire 2025

Madame le maire rappelle les grands principes d'élaboration du budget primitif et laisse la parole à G. Vigier pour présenter les différentes délibérations relatives au budget.



## Conseil Municipal du 12/03/2026

La première délibération concerne le CFU, présentant les résultats de l'année 2025. Vu les difficultés (panne informatique DGFIP) il n'a pas été possible de confirmer les chiffres 2025 (validation croisée entre mairie et DGFIP). Aussi il est proposé de retenir les chiffres communiqués par DGFIP (écarts mineurs avec les données propres). Ces chiffres sont provisoires et pourront être revus suite à l'élaboration du CFU définitif (via une DM). Le bilan CFU provisoire s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	209967.63 €	892731.74 €	1102699.37 €
Dépenses	317638.66 €	700121.84 €	1017760.50€
<b>Solde des réalisations</b>	<b>-107671.03 €</b>	<b>192609.90 €</b>	<b>84938.87 €</b>
Résultats antérieurs reportés	-81 008,54 €	438718.77 €	357710.23 €
<b>Résultats des sections</b>	<b>-188679.57€</b>	<b>631328.67 €</b>	<b>442649.10 €</b>
Reste à réaliser recettes	78735 €	0 €	78735 €
Reste à réaliser dépenses	68860 €	0 €	68860 €
<b>Résultats cumulés</b>	<b>-178804.57 €</b>	<b>631328.67 €</b>	<b>452524.10 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et une abstention, approuve le compte financier unique provisoire 2025 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

### 5 Affectation des résultats 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Le CFU provisoire fait apparaître :

- un excédent de 631328.67 € sur la section de fonctionnement
- un déficit de 188679.57 € sur la section d'investissement
- un excédent de 9875 € sur le solde des restes à réaliser

Il est donc proposé d'affecter les résultats comme suit :

#### Section d'investissement

- D001, déficit d'investissement reporté 188679.57 €
- 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 178804.57 €
- Reste à réaliser en dépenses : 68860 €
- Reste à réaliser en recettes : 78735 €



## Conseil Municipal du 12/03/2026

### Section de fonctionnement

- R002 résultat de fonctionnement reporté 452524.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation des résultats pour le budget 2026 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

### 6 Fixation des taux de taxe 2026

Madame le maire propose, après avis de la commission finances, de maintenir le niveau des taxes en vigueur.

	TAUX 2025 ( % ) POUR MEMOIRE	TAUX 2026 ( % )
<b>FONCIER BATI</b>	23.36 %	23.36 %
<b>FONCIER NON BATI</b>	55.01 %	55.01 %
<b>TAXE HABITATION RESIDENCES SECONDAIRE</b>	10.97 %	10.97 %

Le Conseil Municipal (membres présents ou représentés) après en avoir délibéré, approuve, par 11 voix pour et une abstention, les taux proposés.

Le Conseil demande à Madame le maire de rédiger la délibération en ce sens.

### 7 Vote du budget primitif 2026

G. Vigier rappelle que les détails du budget 2026 ont été présentés lors de la réunion spécifique du 26 février.

Lors de cette réunion, il a été acté l'augmentation du chapitre 12 (Charges de personnel) pour prendre en compte la possibilité d'avoir deux agents pour assurer la surveillance de la garderie le matin et le soir. D'autre part le budget présenté prend aussi en compte les évolutions du résultat 2025. Il est enfin rappelé que, le conseil devant être renouvelé en mars, le budget sera amené à évoluer via DM ultérieurement, en fonction des orientations décidées par le nouveau conseil.

La synthèse du budget 2026 s'établit comme indiqué ci-après :



## Conseil Municipal du 12/03/2026

Budget 2026	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT (dont RAR)	<b>292609.57 €</b> (dont RAR : 68860 €)	<b>763663.67 €</b> (dont RAR 78735 €)
FONCTIONNEMENT	<b>1286100.10 €</b>	<b>1286100.10 €</b>

Le détail, par article, est rappelé.

<i>Recettes fonctionnement</i>	<i>Budget 2025 P.M</i>	<i>Réalisé 2025 (P.M- DGFIP)</i>	<i>Budget 2026</i>
70 Produits des services	126300,00	189236,09	125300,00
73 Impôts et taxes	584446,00	552669,60	618136,00
74 Dotations et participations	53144,00	56845,44	55120,00
60 Achats et variations de stocks	0,00	0,00	0,00
64 Charges de personnel (rembt)	5000,00	18350,28	10,00
75 Autres produits gestion courante (revenus immeubles)	35100,00	41894,49	35000,00
76 Produits financiers	0,00	4,97	10,00
<b>Total recettes de l'année</b>	<b>803990,00</b>	<b>859000,87</b>	<b>833576,00</b>
R002 Excédent de fonctionnement reporté N-1 (2)	438718,77	438718,77	452524,10
<b>Total</b>	<b>1242708,77</b>	<b>1297719,64</b>	<b>1286100,10</b>

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>Budget 2025 P.M</i>	<i>Réalisé 2025 (P.M - DGFIP)</i>	<i>Budget 2026</i>
11 Charges caractère général	262975	211000	271300,00
12 Charges de personnel	304400	283559	303000,00
14 Atténuation de produits	117485	102564	122750,00
65 Autres charges de gestion courante	75710	67975	94160,00
66 Charges financières	1206	1205	166,00
67 Charges exceptionnelles	200	33819	500,00
<b>023 Virement section investissements</b>	<b>480733</b>	<b>0</b>	<b>494224,10</b>
<b>Total</b>	<b>1242709</b>	<b>700122</b>	<b>1286100,10</b>

<i>Recettes investissements</i>	<i>RAR 2025</i>	<i>Montant 2026</i>	<i>Budget 2026</i>
13 Subventions d'investissements	78735	0	78735
10 Opérations financières	0	190704,57	190704,57
<i>Dotations, fonds et réserves (TLE, TVA)</i>	<i>0</i>	<i>11900</i>	<i>11900</i>
<i>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</i>	<i>0</i>	<i>178804,57</i>	<i>178804,57</i>
16 Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
021 Virement section fonctionnement	0	494224,1	494224,1
<b>Total recettes N</b>	<b>78735</b>	<b>684928,67</b>	<b>763663,67</b>



## Conseil Municipal du 12/03/2026

<b>Dépenses investissements</b>	<b>RAR 2025</b>	<b>Montant 2026</b>	<b>Budget 2026</b>
<b>Equipements</b>	68860,00	24635,00	93495,00
20 - Immobilisations incorporelles	9360,00	2535,00	11895,00
21 - Immobilisations corporelles	59500,00	22100,00	81600,00
<b>Opérations financières</b>	0,00	10435,00	10435,00
<b>Total dépenses propres N</b>	<b>68860,00</b>	<b>35070,00</b>	<b>103930,00</b>
D001 Déficit Investissement reporté	0,00	188679,57	188679,57
<b>Total dépenses N</b>	<b>68860,00</b>	<b>223749,57</b>	<b>292609,57</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget primitif pour l'exercice 2026. Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à effectuer les virements de crédits entre chapitres, en fonctionnement (hors dépenses de personnel) et en investissement à hauteur de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

### 8 Attribution des subventions aux associations 2025

Madame le maire rappelle les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026, proposées par la commission des finances. Elle rappelle les critères à prendre en compte :

- Les subventions sont réservées aux associations de Lainville en Vexin.
- Les subventions doivent être nécessaires pour ces associations pour équilibrer leur budget.

Après discussion, il est proposé les subventions suivantes

Nom Association	Montant accordé 2025	Montant demandé 2026	Montant accordé 2026
FOOTBALL CLUB LAINVILLOIS (FCL)	2000 €	2000€	2000€
APE Les p'tits Lainvillois	1000 €	1000 €	1000 €
ACCA	500 €	500 €	500 €
ASCL et Bibliothèque	2000 €	1600 €	1600 €
Coopérative Ecole	300 €	-	300 €
Comité des fêtes	2000€	3000 €	2000 €
Lainville mon Village	-	700 €	700 €
<b>Total</b>	<b>7800 €</b>	<b>8800 €</b>	<b>8100 €</b>



## Conseil Municipal du 12/03/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions de subventions, valide l'inscription de ces crédits au budget 2026 et demande à Madame le maire ou son représentant de rédiger la délibération en ce sens.

D'autre part il est acté qu'une discussion sera menée avec le comité des fêtes afin de définir plus en détail les besoins en investissement (tente, table, ..), et les utilisations potentielles, un financement direct de la commune pour ces achats étant en effet possible.

M. B. Bénitah rejoint le conseil municipal à 20h20.

### 9 Informations du maire

Mme le maire évoque une lettre reçue, du collègue de la Montcient, faisant état d'une demande de subvention, ou d'aide directe aux personnes de Lainville concernées, pour participer aux frais d'un voyage scolaire (3 enfants de Lainville concernés). Cependant cette demande est arrivée le 27 janvier, pour un voyage ayant lieu quelques jours après...

Le conseil municipal considère que d'une part ce type d'aide doit être généralisé à tous les établissements scolaires, et que d'autre part les conditions de versement doivent être clairement définies. Ce sujet fera l'objet d'une délibération future.

Une réponse négative sera donc envoyée au collègue de la Montcient, en précisant d'autre part que, pour le futur, les demandes devront être formalisées plus tôt, quelques mois avant le voyage effectif.

**L'ordre du jour étant épuisé, Mme le maire lève la séance à 20h34.**